



dossier de presse

Réforme de l'agriculture : la crise n'est pas une excuse pour ne rien faire

Dossier de presse

Jeudi 18 février 2010

Contacts presse

Marie-Catherine Schulz, chargée de mission du réseau Agriculture

01 44 08 64 12

Lionel Vilain, conseiller technique du réseau Agriculture

04 76 38 64 88 – 06 12 85 87 71

Claudine Joly, membre du directoire du réseau Agriculture

02 31 40 92 91 – 06 86 47 38 29



Sommaire

Communiqué de presse	3
Interview de Jean-Claude Béviard, responsable des questions agricoles à FNE.....	4
Les priorités de FNE.....	6
Fiche n°1 : Plan algues vertes.....	7
Fiche n°2 : Loi de modernisation de l'agriculture.....	8
Fiche n°3 : Rapport Ecophyto R&D.....	9
Fiche n°4 : Loi Grenelle II.....	10
Fiche n°5 : Agriculture biologique.....	11
Fiche n°6 : Agriculture et changement climatique.....	12
Fiche n°7 : Politique agricole commune (PAC).....	13



Les exploitations de haute valeur environnementale consacrent 10% de leur espace à la nature (haies, bosquets...) – crédit : Marie-Catherine Schulz



Communiqué de presse

Jeudi 18 février 2010

Réforme de l'agriculture : la crise n'est pas une excuse pour ne rien faire

A 10 jours du Salon international de l'agriculture, la fédération France Nature Environnement (FNE) pointe du doigt sept dossiers agricoles clés. Un tableau peu réjouissant sur le plan environnemental.

78 000 tonnes de pesticides déversés chaque année, seulement 2,4% de la surface en agriculture biologique, prolifération des algues vertes : deux ans après le Grenelle, l'agriculture a besoin d'un nouveau souffle et l'actualité récente donne peu d'occasions de se réjouir.

« Avec la crise économique, les priorités sont ailleurs, déplore Jean-Claude Béviard, responsable des questions agricoles à FNE. De plus en plus inquiètes à propos des revenus, certaines organisations agricoles demandent un gel des mesures environnementales. »

France Nature Environnement revient aujourd'hui sur les principaux dossiers et précise sa position sur le plan algues vertes, la loi de modernisation de l'agriculture, l'étude Ecophyto R&D, la loi Grenelle II, l'agriculture biologique, l'adaptation au changement climatique et la politique agricole commune (PAC).

Jean-Claude Béviard précise : *« Dans ce contexte difficile, nous demandons aux pouvoirs publics de ne pas baisser les bras et de poursuivre sur la lancée du Grenelle : faire réellement évoluer le modèle agricole breton, financer l'agriculture de haute valeur environnementale, faciliter l'accès aux terres pour les producteurs bio, diffuser les pratiques permettant de réduire l'usage des pesticides, indexer les aides publiques à l'agriculture sur de vraies exigences environnementales. »*

FNE sera présente au Salon de l'agriculture pour rencontrer l'ensemble des acteurs de l'agriculture (profession, recherche, administrations) et rappeler ses demandes.





« **Le système d'aides aux agriculteurs doit être revu** »

A dix jours de l'ouverture du Salon de l'agriculture, Jean-Claude Bévillard, responsable des questions agricoles à FNE, exprime son inquiétude à propos du gel des réformes prévues lors du Grenelle de l'environnement.

C'est un tableau préoccupant de l'agriculture française que vous dressez. Le Grenelle de l'environnement n'a-t-il pas porté ses fruits ?

Le Grenelle de l'environnement a donné un souffle nouveau à notre agriculture, avec des engagements ambitieux et collectifs destinés à prendre à bras le corps le problème des pesticides, rattraper le retard de la France en matière d'agriculture biologique, donner une reconnaissance aux exploitations les plus favorables à l'environnement.

Deux ans après, les résultats du Grenelle tardent à se faire sentir : le vote de la loi Grenelle 2 est sans cesse repoussé, le Ministre de l'agriculture a déposé au Parlement une « loi de modernisation » qui ne contient quasiment aucune mesure favorable à l'environnement. Les conditions environnementales à respecter pour bénéficier des aides de la PAC sont réduites comme peau de chagrin. La place que les agriculteurs devront laisser à la nature sous la forme de haies, de bosquets, de mares... sera d'à peine 1% des surfaces en 2010 pour toucher les aides de la PAC !

Comment expliquez-vous ce revirement de situation ?

Avec la crise économique, les priorités sont ailleurs. De plus en plus inquiets sur leurs revenus, les agriculteurs demandent un gel des mesures environnementales. Ils ont d'ailleurs obtenu de Bruno Le Maire une étude comparant les mesures proposées en France avec celles des autres pays européens. Une manière de remettre en cause les quelques avancées françaises.

Pourtant, Bruno Le Maire et Chantal Jouanno viennent de présenter un plan pour lutter contre les algues vertes...

Pour être franc, nous sommes très sceptiques quant à l'efficacité de ce plan. Celui-ci se focalise sur les conséquences - le ramassage des algues – sans résoudre le fond du problème. La Bretagne représente 7% de la surface agricole française mais concentre 50% des élevages de porcs et de volailles. Eluder cette réalité en espérant atteindre en fin de plan des teneurs en nitrates inférieures à 10 mg/L relève de l'incantation ou de la méthode Coué. Sans réduction drastique du cheptel et sans une réorientation profonde de l'élevage hors sol, il n'y a aucune chance de résoudre ce problème.



dossier de presse

Quelles sont vos priorités pour l'agriculture de demain ?

De manière globale, le système d'aides aux agriculteurs doit être revu. A la veille du Salon de l'agriculture, alors que l'attention du grand public se portera sur la « ferme France », comment ne pas évoquer les 10 milliards d'euros versés chaque année pour soutenir le revenu de nos agriculteurs ? Après 2013, l'avenir de la PAC est plus que compromis et seule une véritable priorité à l'environnement permettra de justifier le maintien de telles sommes.

Tout en restant constructifs et pragmatiques, nous tirons la sonnette d'alarme car les signaux envoyés par les décideurs vont dans le mauvais sens. Nous leur demandons de ne pas baisser les bras et de poursuivre dans la lancée du Grenelle de l'environnement, en encourageant fortement la réduction des pesticides, l'agriculture de Haute Valeur Environnementale et l'agriculture biologique.

Les priorités de FNE

Réduction de 50% de l'usage des pesticides

L'étude Ecophyto R&D a révélé qu'il était possible de réduire dès à présent de 30% l'usage des pesticides sans perte de revenu pour les agriculteurs. Ces bonnes pratiques doivent être généralisées au plus vite. Pour aller plus loin et atteindre l'objectif du Grenelle, de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici à 2018, la recherche agronomique doit mettre au point des pratiques innovantes permettant de se passer de pesticides.

Certification Haute Valeur Environnementale

FNE souhaite valoriser la certification de l'agriculture à Haute Valeur Environnementale, qui repose sur une faible dépendance aux intrants (moins de 30% du chiffre d'affaires) et une place laissée à la nature (10% de la surface en haies, bandes enherbées, bosquets, etc.). Ces systèmes de production ont vocation à se développer car ils sont moins polluants mais aussi parce qu'ils sont moins sensibles aux aléas économiques, climatiques et sanitaires. FNE continuera à se battre pour qu'un soutien financier soit accordé à ces agriculteurs.

Développement de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique doit également être fortement encouragée, car il s'agit d'une agriculture d'excellence qui reste marginale en France, avec seulement 2,4% de la surface !





Plan « Algues vertes » : Un pansement sur une jambe de bois

Rappel des faits

- En juillet dernier, la mort subite d'un cheval et le malaise de son cavalier sur une plage des Côtes-d'Armor déclenchent une prise de conscience (tardive) du problème de la prolifération des algues induites par les nitrates et phosphates issues de l'activité agricole. En réaction, en février 2010, un plan de lutte contre les algues vertes, d'un montant de 134 millions d'euros sur cinq ans, a été présenté le 5 février par Bruno Le Maire et Chantal Jouanno.
- Malheureusement, au lieu de chercher à tarir le fleuve de lisier qui inonde chaque année les sols bretons, ce plan s'attache principalement aux conséquences (le ramassage des algues) et très accessoirement aux causes (la densité du cheptel qui est très supérieure aux capacités d'assimilation du milieu) : une opération très coûteuse à recommencer éternellement si les causes de ces proliférations ne sont pas combattues. Chacun sait que la Bretagne croule sous ses excédents structurels de lisier induit par un élevage industriel pléthorique. Sans réorientations profondes des systèmes d'élevage bretons, ce plan sera aussi efficace qu'un pansement sur une jambe de bois.

Les enjeux

- La France s'est engagée comme les autres Etats membres, à réduire la présence des nitrates dans les masses d'eaux avec l'obligation de retrouver en 2015 un "bon état" écologique et chimique.
- Rappelons que la France a déjà été condamnée six fois pour son manque de respect des règlements européens et en 2007, les nitrates de Bretagne ont failli lui coûter 28 millions d'euros et une astreinte journalière de 117.000 euros (en sursis). A cela s'ajoutent le coût écologique de la pollution des rivières bretonnes, le coût de potabilisation de la ressource en eau, et enfin la dégradation des rivages et des activités conchylicoles et touristiques qui y sont liés. L'agriculture bretonne s'appuie sur un élevage industriel de porcs, de volailles et de bovins qui produit des torrents de lisiers et de fientes (riches en nitrates et phosphates) qui aboutissent en fin de course dans les baies les plus sensibles.

Les propositions de FNE

- **Réduire de manière drastique le cheptel breton et réorienter l'élevage hors-sol.** La Bretagne représente en effet 7% de la surface agricole française et 50% des élevages de porcs et de volailles. Entre 1999 et 2008, dans le seul département des Côtes d'Armor, le cheptel porcin a connu une augmentation de 1 million de têtes (Agreste). Eluder cette réalité en espérant atteindre en fin de plan des teneurs en nitrates inférieures à 10 mg/L relève de l'incantation ou de la méthode Coué.

En savoir plus

- Le [plan algues vertes](#)
- Le [dossier « marées vertes »](#) du site Internet de FNE



Loi de modernisation de l'agriculture : mais où est donc passé l'environnement ?

Rappel des faits

- Déposé au Sénat après avoir été présenté par Bruno Le Maire en Conseil des Ministres le 13 janvier 2010, le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) ne comporte quasiment aucune mesure en faveur de l'environnement. Après son annonce il y a un an par Nicolas Sarkozy, une vingtaine de réunions de groupes de travail avaient eu lieu. FNE y avait participé activement, et ses propositions avaient en majorité été retenues dans les conclusions de ces travaux.

Les enjeux

- **Urbanisation** : 76 000 ha de terres agricoles sont urbanisés chaque année.
- **Agriculture HVE** : la certification des exploitations agricoles de Haute Valeur Environnementale, issue du Grenelle, est sur le point d'être opérationnelle, mais aucune incitation financière n'est prévue à ce jour pour les agriculteurs.
- **Gouvernance** : bien que Nicolas Sarkozy ait annoncé, lors de la clôture du Grenelle de l'environnement, la généralisation de la « gouvernance à cinq » (Etat, collectivités, employeurs, salariés, associations), aucune instance de concertation agricole ne fonctionne sur ce schéma. La profession agricole y est largement représentée au détriment des associations de protection de l'environnement.

Les propositions de FNE

- **Limitier l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers** grâce à des outils économiques (taxation des plus-values lors de la révision des documents d'urbanisme, modulation de la Dotation générale de fonctionnement en fonction du taux d'artificialisation, etc.).
- **Encourager les exploitations de haute valeur environnementale** (certifiées HVE de niveau 3) par un crédit d'impôt.
- **Faciliter l'introduction de clauses environnementales** dans les baux ruraux
- **Réformer la gouvernance agricole** pour une meilleure intégration de la société civile dans le débat (réorganisation des commissions de concertation en 5 collèges type Grenelle, présence des associations dans les instances de décision des Chambres d'agriculture et des SAFER).

En savoir plus

- Le [projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche \(LMAP\)](#) déposé au Sénat
- Les [conclusions des groupes de travail](#) de préparation de la loi
- Les [propositions de FNE](#) publiées à l'automne 2009



dossier de presse

Le rapport Ecophyto R&D : oui, la réduction des pesticides est possible !

Rappel des faits

- Rendu public par l'INRA le 28 janvier 2010 lors d'un colloque au Conseil économique, social et environnemental, le rapport Ecophyto R&D explore les premières pistes pour atteindre un objectif majeur du Grenelle : réduire de moitié l'usage des pesticides en France d'ici à 2018 (plan Ecophyto 2018).
- Ses conclusions sont en phase avec la position de FNE : en grandes cultures, il est possible de réduire de 30% l'utilisation des pesticides sans baisse de revenu pour les agriculteurs. L'objectif de 50% nécessitera un changement en profondeur des systèmes de production (rotation des cultures, nouvelles variétés, etc.). C'est sur ce changement que la recherche doit désormais axer ses travaux.

Les enjeux

- Avec 78 000 tonnes utilisées en 2008, la France reste le 1er consommateur européen et le 4ème consommateur mondial de pesticides (source : ORP).
- Près de 4% des fruits et légumes testés dépassent les limites maximales de résidus de pesticides fixés par la réglementation (source : DGCCRF), et on ne compte plus les impacts de ces produits sur l'eau, l'air, la biodiversité et la santé des utilisateurs comme de la population en général.
- Le conseil aux agriculteurs est en grande partie dispensé par les vendeurs des coopératives... ce qui n'incite pas à réduire leur utilisation si l'on ne prend pas des précautions fortes !

Les propositions de FNE

- **Mettre en œuvre immédiatement le plan Ecophyto 2018** sur le terrain : formation des agriculteurs, mise en place d'un réseau de fermes de démonstration, recherche de techniques alternatives, etc.
- **Publier le suivi de l'usage des pesticides en France** à l'aide du NoDU, l'indicateur officiel du plan Ecophyto fondé sur le nombre de doses utilisées.
- **Séparer le conseil et la vente** en matière de pesticides.
- **Interdire dès à présent** les molécules les plus dangereuses, à commencer par le Cruiser, produit dangereux pour les abeilles.

En savoir plus

- Le [rapport Ecophyto R&D](#) de l'INRA
- Le [plan Ecophyto 2018](#) du Ministère de l'agriculture
- Les [propositions de FNE sur la question des pesticides](#)
- La [pétition initiée par FNE pour une application immédiate du plan Ecophyto 2018](#) et l'interdiction du Cruiser



Loi Grenelle II : Transformer l'essai !

Rappel des faits

- La loi Grenelle I, adoptée l'été 2009, a fixé des orientations essentielles : développement de l'agriculture biologique, réduction de 50% de l'usage des pesticides d'ici 2018, certification Haute Valeur Environnementale des exploitations.
- Il s'agit maintenant de structurer la mise en oeuvre de ces objectifs : c'est l'objet du projet de loi Grenelle II. Voté à l'automne par les Sénateurs, le texte est actuellement débattu en commissions par les Députés. Malgré l'urgence déclarée sur ce texte, la date de l'adoption en plénière par l'Assemblée Nationale est sans cesse repoussée.
- Dans son état actuel, le projet de loi Grenelle II comporte plusieurs avancées, notamment une meilleure rigueur dans l'utilisation des termes « haute valeur environnementale », réservés au niveau le plus élevé de la certification des exploitations.
- Mais les Sénateurs ont également supprimé, dans l'article 40 ter qui instaure un rapport annuel de suivi de l'usage des pesticides en France, la référence à l'indicateur NODU, indicateur officiel du plan Ecophyto 2018, pourtant actée en Commission des affaires économiques.

Les enjeux

- Le retard dans l'adoption de la loi Grenelle II compromet l'application des engagements du Grenelle, qui datent pourtant de l'automne 2007 !
- Ce texte constitue une étape cruciale en matière d'agriculture : il inscrit dans la loi les mesures engageant la France vers la réduction d'usage des pesticides, interdisant sauf dérogations les épandages aériens de pesticides, certifiant les exploitations de haute valeur environnementale.

Les propositions de FNE

- **Rendre obligatoire l'information du public** et de l'autorité administrative avant tout épandage aérien de pesticides (qui doivent rester tout à fait exceptionnels), ainsi que la réalisation d'un bilan post épandage aérien pour apprécier le bien fondé de l'utilisation de cette technique.
- **Réintroduire officiellement l'indicateur NODU** dans le rapport annuel de suivi de l'usage des pesticides.
- **Ne pas retarder l'adoption de ce texte crucial** pour la mise en oeuvre du Grenelle.

En savoir plus

- Le [projet de loi Grenelle II](#)
- Le dernier [dossier de presse de FNE sur la loi Grenelle II](#)



dossier de presse

Agriculture biologique : une lente progression

Rappel des faits

- Le Grenelle de l'environnement a acté l'objectif d'atteindre 6% de la surface agricole en agriculture biologique d'ici à 2012, et 20% de produits bio dans la restauration collective.
- Deux ans après, on est loin du compte : malgré l'augmentation de la consommation de produits biologiques et une progression de 20% du nombre de conversions entre 2008 et 2009, la surface en bio plafonne à 2,4% de la surface agricole en 2009. Quant à la restauration collective, les produits bio y représentent à peine 0,6% des achats en 2008 (source : Agence Bio).

Les enjeux

- Le développement de la consommation de produits bio en France fait aujourd'hui appel à des produits importés, alors que nos territoires ont besoin de surfaces en bio pour diminuer les impacts environnementaux, en particulier sur les zones de captage en eau potable.
- La bio reste un parcours d'excellence à promouvoir pour sortir l'agriculture française de sa dépendance aux pesticides : l'objectif de réduire de moitié l'usage des pesticides en France (plan Ecophyto 2018) ne pourra être atteint sans un développement conséquent des surfaces en bio. Par ailleurs, des échanges de techniques économes en pesticides entre agriculteurs bio et agriculteurs conventionnels seront indispensables.

Les propositions de FNE

- **Renforcer le soutien financier à la conversion et au maintien** de l'agriculture biologique, de façon à ce que toutes les demandes de conversion puissent aboutir.
- **Faciliter l'accès au foncier** pour les agriculteurs bio.
- **Encourager les producteurs bio de proximité** par des contrats avec la restauration collective.

En savoir plus

- Les [chiffres clés de l'Agence Bio sur les surfaces](#) en agriculture biologique.
- Les [chiffres de l'Agence bio sur la restauration collective](#).



Changement climatique : Anticiper les bouleversements

Rappel des faits

- La loi Grenelle I du 3 août 2009 prévoit la préparation d'un Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) pour 2011 (art. 42). Il concerne l'ensemble des secteurs d'activité, dont l'agriculture.
- Son élaboration, lancée par la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie le 8 décembre 2009, se fait sur le même mode consultatif que le Grenelle Environnement : gouvernance à 5 collèges (groupes de travail en cours).

Les enjeux

- L'agriculture est concernée de près par le changement climatique, d'abord en tant qu'émettrice de gaz à effet de serre : 76% des émissions de protoxyde d'azote (300 fois l'effet du CO2) et 69 % des émissions de méthane (23 fois l'effet du CO2) sont issus de à l'agriculture (engrais azotés d'origine minérale, élevage de ruminants). L'agriculture consomme 200 à 400 litres d'équivalent-fuel à l'hectare chaque année.
- L'agriculture peut aussi participer à l'atténuation grâce au stockage naturel du carbone dans le sol (prairies, surfaces boisées).
- En tant qu'activité agricole fortement dépendante du climat et de la météorologie, l'agriculture sera enfin concernée comme victime des bouleversements à venir (augmentation des températures, sécheresses, orages violents, modification des dates de récoltes, variétés et cépages inadaptés. etc.).

Les propositions de FNE

- **Encourager le stockage du carbone** dans les sols (limitation du travail du sol, implantation de prairies permanentes)
- **Généraliser une agriculture autonome et économe en intrants** (engrais, carburants, tourteaux, etc.), moins émettrice de gaz à effet de serre
- **Encourager une agriculture plus diversifiée et plus liée au terroir** (*produire un peu de tout, partout*), qui sera plus à même de s'adapter au changement climatique.
- **Redynamiser et protéger les ceintures maraîchères** autour des villes et favoriser les circuits courts

En savoir plus

- Le [dossier de presse du Meeddm sur le PNACC](#)
- Le [Rapport de l'ONERC « Changement climatique - Coûts des impacts et pistes d'adaptation, novembre 2009 »](#)



La PAC en pleine crise de légitimité : comment justifier un soutien public à l'agriculture après 2013 ?

Rappel des faits

- Depuis sa création, la PAC a subi de nombreuses réformes. Si la dernière, celle du bilan de santé de 2008, a permis d'instaurer un soutien aux élevages à l'herbe et à l'agriculture biologique, elle reste très timide en matière d'environnement. Par exemple, l'obligation de laisser une place à la nature (haies, bosquets, mares, etc.) se limitera en 2010 à moins de 1% de la surface des exploitations !
- Sous la pression des syndicats agricoles, Bruno Le Maire a lancé le 21 décembre 2009 un « état des lieux » des mesures environnementales en France et en Europe.
- La Cour des comptes a publié le 9 février 2010 un rapport pointant du doigt le manque de contrôles dans la distribution des aides aux agriculteurs.

Les enjeux

- Avec 10 milliards d'euros dépensés chaque année en France pour soutenir les agriculteurs, la PAC suscite de plus en plus d'interrogations auprès de l'opinion publique.
- En 2010 s'ouvrent les négociations européennes sur l'avenir de la PAC après 2013.
- Par sa vocation nourricière, l'agriculture n'est pas un secteur économique comme les autres. Il ne pourrait être confié aux seules mains du marché.

Les propositions de FNE

- **Rendre la PAC légitime aux yeux de la société** en faisant de l'environnement l'un de ses objectifs majeurs.
- **Renforcer les exigences environnementales** à respecter pour bénéficier des aides de la PAC (conditionnalité des aides).
- **Utiliser la PAC pour soutenir les exploitations les plus autonomes** (valorisant au mieux les ressources locales au lieu de recourir aux intrants : engrais, pesticides, carburant, etc.) et consacrant une part de leur surface à la biodiversité (haies, bandes enherbées, mares, etc.).

En savoir plus

- Le [rapport 2010 de la Cour des comptes](#)
- Les [propositions de FNE pour la PAC de l'après 2013](#)

